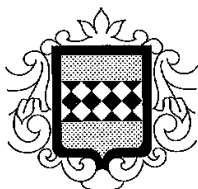


R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil dix neuf, le quinze janvier**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents excusés : Mme Véronique HERBÉ, M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA, M. Philippe GENTILI, M. Stéphane SOLER, Mme Yvette CHARDENAS.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Véronique HERBÉ en faveur de Mme Cristine ARNAUD, Mme Agathe CASANOVA en faveur de M. Vincent PELAQUIE, M. Philippe GENTILI en faveur de Mme Nathalie VAISSIERES, M. Stéphane SOLER en faveur de M. Olivier RINALDI, Mme Yvette CHARDENAS en faveur de Mme Nathalie BESSON.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès verbal de la séance du 11 décembre 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Présentation du rapport Eau-Assainissement 2017

Mr Aimé Daumas, Adjoint Délégué, présente à l'assemblée :

- le rapport annuel 2017 du Président de la "Maison de l'Eau" sur le prix et la qualité du service AEP, EU et ANC.
- le rapport d'activité 2017 de la "Maison de l'Eau",

A préciser au prochain conseil, le pourcentage d'augmentation du prix de l'eau au m3 en 2015-2016.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

2) Modification des statuts du SI de la Maison de l'Eau

Le Comité Syndical de la Maison de l'Eau ayant validé le 27 novembre 2018 l'adhésion des communes de Laudun-L'Ardoise et de Saint Pons la Calm pour la compétence DECI, il est demandé aux communes adhérentes de donner leurs avis sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 2 des statuts de la "Maison de l'Eau" pour inclure dans la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" les communes de Laudun-L'Ardoise et Saint Pons la Calm.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

3) Demande de subvention pour les travaux d'extension de l'atelier communal

Une annexe, située rue Gérard Philipe, appelée "cantonnement" sert à entreposer du matériel et des matériaux. Ce bâtiment n'est plus adapté aux besoins actuels des équipes techniques et n'est plus aux normes de sécurité.

L'atelier actuel est situé sur un terrain permettant la construction d'une extension qui est la solution la plus adaptée à nos besoins et la moins onéreuse.

L'étude et la maîtrise d'oeuvre de ce projet ont été confiées aux architectes Chabert et Couton.

Le coût estimé :

- coût estimé du projet : 231 466,13 € HT

dont :

travaux : 199 081 € HT

maîtrise d'oeuvre : 24 885,13 € HT

SPS : 3 333,33 € HT

divers, imprévus : 4 166,67 € HT

- financement :

fonds propres de la commune : 138 879,68 € HT

subvention d'investissement : 92 586,45 € HT

Le conseil municipal approuve le projet et sollicite une subvention d'investissement auprès de l'Etat pour un montant de 40 % du coût des travaux soit 92 586,45 € HT.

Le solde sera financé par les fonds propres de la commune.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Octroi de congés supplémentaires pour l'année 2019

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion concernant les propositions d'octroi de congés exceptionnels au titre de l'année 2019.

Propositions : le vendredi 31 mai et le vendredi 16 août plus éventuellement 1 jour supplémentaire à la convenance de l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut accorder 2 jours exceptionnels au titre de la journée du Maire :

- 1 jour, soit la veille ou le lendemain du 25 décembre 2019

- 1 jour soit la veille ou le lendemain du 1er janvier 2020

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide d'accorder à la majorité les 2 jours proposés par le Centre de Gestion.

5) Cession de la parcelle AL 764 à la commune

Monsieur le Maire rappelle que, rue de la Roquette, la parcelle AL n° 764 d'une superficie de 73 m² appartenant aux Consorts FEVE, aurait dû être cédée à la commune pour intégration à la voirie.

Afin de récupérer cet état de fait, la cession peut se faire pour 1 € symbolique avec l'accord des propriétaires.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle AL n° 764 d'une superficie de 73 m² pour un montant de 1 € symbolique,

Maître Denis BONGENDRE, Notaire à St Laurent des Arbres, a été désigné pour établir l'acte,

Les frais notariés seront pris en charge par la commune

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Bail de location logement communal 1er étage "Presbytère"

Monsieur le Maire rappelle le principe pris les années précédentes à savoir une révision annuelle des loyers par application du dernier taux publié par l'INSEE soit celui du 4ème trimestre 2018 qui prévoit une augmentation de 1,74%.

Considérant que le bail précaire et révocable conclu avec Mr ZEIDOUR Morad pour le logement sis au 1er étage du Presbytère arrive à échéance le 28 février, il est proposé d'en conclure un autre avec cette même personne et fixe le montant du loyer mensuel à 307.53 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7) Bail de location logement école "Centre Est"

Monsieur le Maire rappelle le principe pris les années précédentes à savoir une révision annuelle des loyers par application du dernier taux publié par l'INSEE soit celui du 4ème trimestre 2018 qui prévoit une augmentation de 1,74%. Considérant que le bail précaire et révocable conclu avec Mr et Mme JOUSSAUME pour le logement sis à l'école Raoul Laurent arrive à échéance le 28 février, il est proposé d'en conclure un autre avec ces mêmes personnes et d'en fixer le loyer mensuel à 501.73 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.
18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

8) Présentation du PLH (Programme Local de l'Habitat)

Monsieur le Maire présente la procédure d'approbation du Programme Local de l'Habitat 2019-2024 et de la démarche d'élaboration qui s'articule avec le Scot en cours de finalisation.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a arrêté le projet par délibération en date du 17 décembre 2018.

La commune doit formuler un avis dans un délai de deux mois à compter de la date de saisine le 10/01/2019 donc avant le 10/03/2019.

Les objectifs et actions du PLH sont territorialisés à l'échelle communale ; chaque commune fait l'objet d'une fiche détaillant les objectifs de production en logements, logements sociaux et le cas échéant en places d'hébergement.

Pour la commune de Saint-Victor-la-Coste, ces objectifs de production de logements et de logements sociaux sont de 110 logements dont 16 logements sociaux.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable et approuve les objectifs de production de logements dont logements locatifs sociaux affectés à la commune sur la durée du PLH.

Délibération votée et adoptée à la majorité.
18 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
6 ABSTENTIONS

9) Présentation du montage photographique "Saint-Victor-la-Coste - mon village"

Monsieur le Maire présente sur écran, le travail effectué par une personne du village (photos accompagnées d'un fond musical).

10) Questions diverses

a- Embauche d'un agent en CDD

Suite à la demande d'un agent pour une réduction de son temps de travail, la commission du personnel s'est réunie pour analyser l'ensemble des besoins sur la commune en matière d'entretien des bâtiments communaux, des services périscolaires, distribution de courriers, et divers. Il s'avère que le nombre d'heures affecté à ces tâches est insuffisant.

De ce fait, il y a lieu de recruter un agent à 35h annualisées pour une période de 4 mois.

Les candidatures doivent être déposées en Mairie avant le 25 janvier 2019 à 12h.

b- Extension du chalet "Les Cigales"

Information du Maire sur une décision prise en Conseil communautaire de l'Agglomération:

Le bâtiment actuel, d'une superficie de 106 m², n'a plus la surface nécessaire pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, du fait de la fréquentation croissante de l' ALSH.

Il est prévu d'adosser 2 modules au bâtiment existant : 1 module de 14, 70 m² à usage de cuisine et 1 module de 29,40 m² à usage de dortoir.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élèverait à 64 274 € HT.

La Communauté d'Agglomération a demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce dossier en approuvant le plan de financement et demandant au président de solliciter une aide de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour un montant de 30 000 €.

Une délibération a été prise en ce sens par le Conseil Communautaire en date du 17.12.2018.

c- Installation des compteurs Linky

Monsieur le Maire et le conseil municipal ne disposent pas de la compétence pour s'opposer au déploiement des compteurs Linky. Ils ne sont pas autorité organisatrice du réseau public de distribution et, en outre, les compteurs ne leur appartiennent pas.

A savoir que toutes les municipalités qui ont intenté une action en justice pour refuser l'installation des compteurs Linky ont été déboutées.

d- La Gazette de la Gendarmerie de Laudun

Une copie de ce document a été remis à chaque conseiller.

e- Monsieur le Maire donne lecture d'une courrier du Préfet du 14/01/2019 concernant le Grand Débat National qui débutera le 15/01/2019.

Madame Joëlle GRAS, Sous-Préfète du Vigan a été désignée référente pour le Département du Gard. Sa mission consiste à faciliter l'organisation des réunions.

f- Monsieur le Maire donne lecture :

- d'un courrier du Président de l'Association des Maires de l'Aude en remerciement de l'aide financière que notre commune a apportée suite aux terribles inondations de l'automne dernier.

- des voeux et remerciements au CCAS et à la Mairie, de Madame Pelaquié Jacqueline pour le colis qui a été donné pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur Georges DANIEL, au nom de l'association "Lis Acabaïre" remercie le personnel des services techniques pour l'aide à la dépose de l'estrade à l'Eglise déjà mise en place pour la Pastorale, afin de pouvoir célébrer une cérémonie religieuse.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23H15